

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gentilly, le 1^{er} avril 2021

Claire Perset est élue Présidente

de l'Association de la Médiation des Communications Electroniques



Le Conseil d'Administration de l'Association de la Médiation des Communications Electroniques (AMCE) a élu à l'unanimité Claire Perset Présidente de l'AMCE, le jeudi 1^{er} avril, date de sa prise de fonction effective. Elle succède à Anthony Colombani, Directeur Corporate chez Bouygues Télécom.

Le Conseil d'Administration est composé des représentants de SFR (Présidente), Bouygues Télécom (secrétaire), Orange (Trésorier) et Free.

« Je suis particulièrement honorée d'être nommée Présidente de l'AMCE, à l'heure où le recours massif au télétravail rend le rôle des opérateurs de télécommunication plus vital que jamais pour l'économie du pays. L'année 2021 sera également charnière avec la montée en puissance de la 5G. En tant que Présidente, je serai donc particulièrement attentive à ce que l'AMCE continue à participer de manière active à l'amélioration des pratiques des opérateurs, en répondant toujours au mieux aux attentes des consommateurs. Vous pouvez compter sur ma détermination. »

Biographie

Claire Perset est titulaire d'une maîtrise de droit privé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et diplômée de Sciences Po Paris. Elle a occupé diverses fonctions au sein des institutions publiques. Elle a notamment été Directrice de Cabinet du Maire d'Asnières-sur-Seine, puis a passé quatre années en Cabinet ministériel en tant que Conseillère auprès du Porte-parole du Gouvernement. Elle a rejoint SFR en 2014 en tant que Responsable des éléments de langage et des discours de la Présidence, avant de devenir Directrice des Relations institutionnelles et de l'Engagement d'Altice France (SFR, RMC, BFM) en 2018. Depuis 2020, elle est Secrétaire Générale Adjointe d'Altice France.

A PROPOS DE L'ASSOCIATION DE LA MEDIATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (AMCE).

Le secteur des Communications Electroniques est le premier secteur professionnel à s'être doté dès 2003 d'un dispositif de médiation et d'un Médiateur.

L'AMCE fédère la quasi-totalité des fournisseurs de service de communications électroniques (mobile, ADSL, fixe, fibre), ainsi que d'autres professionnels, soit 52 membres représentant 69 marques (36 opérateurs télécoms, 16 services de communications électroniques, d'annuaires téléphoniques, télévisions payantes, hébergeurs...). L'AMCE figure depuis février 2016 sur la liste des Médiateurs qui satisfont aux exigences du code de la consommation (articles L 153-1 à L153-3) ainsi que sur la liste de l'Union Européenne des médiateurs accrédités pour traiter de litiges transfrontaliers.

Contact presse : Dominique Martin 0607528511 dm@dominiquemartin.paris